

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ n° 2018-42-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

POUR LE SCRUTIN DU 11 DÉCEMBRE 2018

RELATIF AU RENOUELEMENT

DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

AU CONSEIL D'UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES (ALL)

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté n°2018-26-DAGAP du 26 octobre 2018 relatif à l'organisation d'une élection pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil d'UFR ALL,
- Vu l'arrêté n°2018-36-DAGAP du 15 novembre 2018 modifiant le calendrier des opérations électorales des scrutins du 11 décembre 2018 relatifs au renouvellement des représentants des personnels et des usagers aux conseils des UFR ALL, SHS et STS,
- Vu la proposition de désignation d'un assesseur par la liste candidate « Bouge ton Ufr »,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 30 novembre 2018.

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément aux dispositions prévues à l'article 12 de l'arrêté n°2018-26-DAGAP du 26 octobre 2018 susvisé, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : Anika FALKERT, Doyenne de l'UFR-ip ALL
Assesseurs : Caroline JAMES
Vasco GOMES

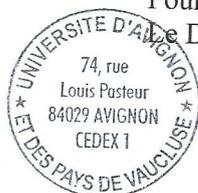
Article 2 :

Le présent arrêté sera publié selon les modalités prévues à l'article 22 de l'arrêté n°2018-26-DAGAP du 26 octobre 2018 susvisé.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 5 décembre 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Fathie BOUBERTEKH

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 34

84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. + 33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43

service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr

http://www.univ-avignon.fr